Natura 2000 au service des espaces naturels

Bernaches cravants Natura 2000 est un réseau écologique européen visant à conserver les espèces et milieux naturels rares ou vulnérables.

Suite aux directives européennes Oiseaux (1979) et Habitats* (1992), chaque état membre de l'Europe a désigné des sites Natura

2000 sur son territoire. Ces sites, sélectionnés pour leur diversité biologique, sont gérés de façon à protéger leurs richesses naturelles en harmonie avec les activités humaines qui s'y déroulent. Remarquablement préservé, le littoral de la Manche est en grande partie intégré au réseau.



La mise en place de Natura 2000 passe

La mise en place de Natura 2000 passe par une concertation permanente de ses acteurs; au sein de groupes de travail et dans le cadre du **comité de pilotage** (COPIL) présidé généralement par le préfet.

Le COPIL rassemble tous les partenaires impliqués sur le site : collectivités locales, professionnels, associations, propriétaires, agriculteurs, chasseurs, structures de l'État.

Il constitue un **espace de dialogue**

Il constitue un **espace de dialogue** qui assure la participation active de chacun et la prise en compte des intérêts de tous.



Il s'agit du document de référence qui permet d'orienter les décisions de gestion du site Natura 2000.

- Il comporte trois parties essentielles: - Un **état des lieux** écologique et socio-économique du territoire.
- Des **objectifs** permettant de maintenir ou d'améliorer l'état de conservation des espèces et habitats.
- Des mesures de gestion, à destination des différents acteurs, basées sur un dispositif contractuel volontaire.

Des outils spécifiques

Les acteurs locaux peuvent adhérer **volontairement** aux objectifs de gestion du DÓCOB.

Trois dispositifs favorisant la mise en œuvre de pratiques respectueuses de l'environnement sont proposés:
- Les contrats Natura 2000, pour la gestion des milieux les plus remarquables.

- remarquables. - Les mesures agro-environnementales **territorialisées**, exclusivement sur les espaces agricoles.
- Les **chartes Natura 2000**, marquant l'adhésion des ayant-droits aux objectifs de Natura 2000.

*On entend par « habitat d'intérêt communautaire » un milieu naturel qui abrite une faune et une flore spécifiques, rares ou menacées : les dunes, les prés salés, les mares dunaires.

Des milieux naturels d'une extraordinaire richesse





Un site à deux visages

Les magnifiques étendues dunaires qui courent de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel, couvertes d'oyats (ou milgreux), de pelouses herbacées, de mousses et de lichens, sont aussi riches que variées. Au nord de Carteret, d'immenses dunes sont perchées sur les falaises des anciens rivages tandis qu'au sud, elles alternent avec les havres, véritables petits estuaires qui se vident et se remplissent au rythme des marées, formant un lieu idéal de halte migratoire pour les oiseaux, comme la Bernache Cravant. Les caps rocheux et falaises de Carteret et du Rozel sont également essentiels pour les oiseaux, ils permettent au grand corbeau de proprediction quant au Biolit maritime, il se pourreit d'insectes qui se reproduire, quant au Pipit maritime, il se nourrit d'insectes qui s'abritent dans leurs pelouses.

Les dépressions humides, des abris au cœur des dunes

Entre les dunes, l'œil avisé repère des **dépressions** appelées localement « fosses ». Il s'agit en fait de **mares** temporaires ou pérennes qui trouvent leur place au œur des zones les plus basses des massifs dunaires. Paysages de **marais** par ici, de **joncs** ou **roselières** par là, ces oasis de vie sont un refuge sûr pour les amphibiens, tritons, crapauds ou autres rainettes...

Une perle rare, le Liparis de Loësel

Le Liparis de Loësel est une orchidée rare, recensée seulement sur une cinquantaine de sites en France, dont un en Basse-Normandie. Vivace de petite taille (6 à 25 cm), toute verte et pourvue de seulement deux feuilles, cette pionnière colonise surtout les zones de dépressions humides, au creux des dunes.

Passer à l'action pour la sauvegarde du site

Appel aux bonnes volontés : les actions concrètes d'entretien ou de restauration sont décisives pour la sauvegarde des espaces naturels sur le site! Inscrites dans le document d'objectifs, elles peuvent être mises en œuvre grâce aux contrats Natura 2000 (financements à 100 %).

Tous - collectivités, associations, particuliers, propriétaires comme usagers peuvent se lancer dans l'aventure et contribuer, ainsi, à préserver cet exceptionnel patrimoine naturel...



Un barrage contre l'érosion

Une des plus grandes menaces pour les massifs dunaires : **l'érosion naturelle**. Plus efficaces que le recours aux enrochements ou aux épis qui ne font que déplacer le problème sur d'autres secteurs dunaires, Natura 2000 privilégie l'usage de techniques dites « douces » : la **pose de ganivelles** (petites barrières en châtaignier) par exemple ou la **plantation d'oyats** sur les secteurs déjà érodés. Limiter le piétinement en canalisant les visiteurs sur certaines voies d'accès s'avère également efficace.



Les broussailles gagnent peu à peu du terrain et envahissent dunes et pannes. Cette évolution spontanée des dunes fixées vers un **paysage de fourrés** (troènes, prunelliers...) provoque, hélas, une perte de leurs espèces « dune grise » (figurant au nombre des priorités définies par la directive européenne Habitats). Pour remédier à ce problème et restaurer une végétation plus typique, des **chan**tiers de débroussaillage manuel ou mécanique* sont organisés

L'eau, une denrée précieuse

Une panne embroussaillée

Création de marre

Les précieuses oasis constituées par les **dépressions humides** au creux des dunes ont tendance à s'assécher. Progressivement, la a s'assecher. Progressivement, la structure végétale se modifie, les espèces pionnières disparaissent au profit d'arbustes. Pour permettre aux amphibiens, notamment aux tritons, de survivre, il faut absolument **rétablir les réserves d'eau**, même en permanaisement. Par exemple en temporairement. Par exemple, en retrouvant le niveau de la nappe phréatique, en accentuant le creusement de certaines dépressions, voire en créant de nouvelles mares**.

*Contrats Natura 2000 signés par le Conservatoire du littoral en 2003 et 2007. **Contrat Natura 2000 signé par le Conservatoire du littoral en 2009.

Une nature à respecter...



Pour garantir la diversité des milieux sur l'**estran***, le nettoyage des plages doit se faire dans le **respect des laisses de mer** et des oiseaux nicheurs.** En effet, le nettoyage mécanique des laisses de mer dégrade profondément l'estran, réduit les apports organiques et élimine le stock de graines. Pour préserver cet habitat et les oiseaux qui y nichent – le Gravelot à collier interrompu notamment –, un **nettoyage manuel et sélectif** est primordial. Ces opérations de nettoyage, souvent prises en charge par les communes, peuvent faire l'objet de contrats Natura 2000.

*Portion de plage couverte et découverte par la marée. **Dépôt laissé par la marée.

Une plage abandonnée... en apparence

Combattre la mauvaise graine

Le développement de certaines espèces, dites « invasives » Le developpement de **certaines especes**, dites « **invasives** » – végétation rudérale, Herbe de la pampa, Rosier rugueux –, porte préjudice aux espèces pionnières ou typiques de certains habitats. Les cartographier précisément, **limiter leur présence** (arrachage manuel ou mécanique des pieds, broyage, brûlis...) voire les éradiquer et assurer un suivi régulier s'avèrent nécessaires.

Préserver un site accueillant

Les espaces naturels gérés au moyen d'actions ponctuelles (cf ci-dessus) peuvent également être régulièrement entretenus à l'aide d'un **pâturage extensif**. D'autre part, il convient de **limiter les impacts de la fréquentation** en d'organiser les visites dans le respect de ces milieux sensibles : pose de ganivelles, plots, barrières, panneaux d'information, etc. À chacun de faire preuve de respect et de bonne volonté pour préserver la beauté du site!



